

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Appel d'offres ouvert

Article R. 2124-2, 1^{er} du Code de la commande publique.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Pouvoir adjudicateur :
SORBONNE UNIVERSITE**

Représenté par :

La Présidente de Sorbonne Université

Siège social :

21, rue de l'École de Médecine

75006 PARIS

Direction des Achats

Service Achats de Fournitures, Services et Prestations Intellectuelles

18, Rue de la Sorbonne -

75005 Paris Cedex 05

Adresse postale : 1, rue Victor Cousin - 75230 Paris Cedex 05

Objet du marché :

**PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSPORT, ELIMINATION DES DECHETS
CHIMIQUES ET DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX ET
ASSIMILES (DASRI) ET FOURNITURE DE CONTENANTS POUR SORBONNE
UNIVERSITE**

Lots 1 à 5

Référence de la procédure : SU-2024-DA-DASRI

**Date et heure limites de remise des plis :
29 NOVEMBRE 2024 à 12H00**

En application des dispositions prévues à l'article R2131-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de cette consultation, toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par voie électronique. Les candidats et les soumissionnaires transmettent leurs documents via le profil acheteur de Sorbonne Université, PLACE (plate-forme des achats de l'Etat).

Table des matières

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES.....	4
1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	4
2 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS	4
3 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	4
4 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES, TECHNIQUES ET FONCTIONNELS	4
CONTEXTE.....	5
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	5
1.1 : Allotissement	5
1.2 : Lieux d'exécution des prestations.....	6
1.3 : Codes CPV associés.....	8
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
2.1 : Etendue de la consultation	8
2.2 : Caractéristiques du marché public	8
2.2.1 : Nature et forme du marché public	8
2.2.2 : Durée et reconduction du marché public.....	9
2.3 : Offres variantes	9
2.4 : Unité monétaire et droit applicable	9
ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION (DC).....	9
3.1 : Contenu du DC.....	9
3.2 : Obtention du DC.....	10
3.3 : Modification du DC	10
ARTICLE 4 : ECHANGES ELECTRONIQUES	11
ARTICLE 5 : MODALITES DE REPONSES DES CANDIDATS	11
5.1 : Présentation des opérateurs économiques	11
5.1.1 : Cotraitance	11
5.1.2 : Sous-traitance.....	12
5.2 : Contenu des plis.....	12
5.2.1 : Documents relatifs à la candidature	12
5.2.2 : DUME (document unique de marché européen)	13
5.2.3 : Documents relatifs à l'offre	13
5.2.4 : Documents relatifs à l'attribution.....	14
5.3: Remise des plis (candidature + offre) dématérialisés.....	15
5.3.1 : modalités de remises plis dématérialisés	15
5.3.2 : Copie de sauvegarde.....	15
ARTICLE 6 : ANALYSE DE LA CANDIDATURE ET JUGEMENT DES OFFRES.....	17
6.1 : Analyse de la candidature	17
6.2 : Jugement des offres	17
6.2.1 : Examen des offres.....	17
6.2.2 : Critères de sélection des offres	17
6.3 : Attribution du marché public.....	19
ARTICLE 7 : VISITE OBLIGATOIRE DES SITES.....	20
ARTICLE 8 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS	22
8.1 : Instance chargée des procédures de recours	22
8.2 : Organe charge des procédures de médiation	22
8.3 : Délais d'introduction des recours	23

8.4 : Service après duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des délais de recours 23

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Direction des Achats
Service Achats de Fournitures, Services et Prestations Intellectuelles
18, Rue de la Sorbonne 75005 Paris Cedex 05
Adresse postale : 1, rue Victor Cousin - 75230 Paris Cedex 05

2 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

La date limite de réception des plis est le **29 NOVEMBRE 2024** à 12H00 heures, délai de rigueur.

Les plis parvenant après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas admis ni ouverts.

3 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

En répondant à la consultation, le candidat accepte les conditions de celle-ci. Sa candidature et son offre l'engagent, pour la durée prévue ci-dessus. Il ne peut se désengager pendant ce délai.

4 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES, TECHNIQUES ET FONCTIONNELS

Toutes les questions sont posées sur la plate-forme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr à la rubrique « Question » de la page d'accueil de la consultation (**SU-2024-DA-DASRI**) au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Le cas échéant vous pouvez transmettre vos questions ou demandes de renseignement à :

Anais SPITALE
Pour le Service Achat Transversal (Direction des Achats) anais.spitale@cks-public.fr

CONTEXTE :

Unique par son histoire, Sorbonne Université est une université pluridisciplinaire et de recherche intensive, composée de trois facultés : la faculté de Médecine (FM), la faculté des Lettres (FL), et la faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI).

Elle a pour ambition de réunir ses atouts au sein d'une université de recherche de rang mondial, présentant tout l'éventail disciplinaire des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales, des sciences, de l'ingénierie et de la médecine. Dans un contexte universitaire en constante évolution, Sorbonne Université sera ainsi un carrefour de tous les savoirs, capable de répondre aux enjeux intellectuels et scientifiques du 21ème siècle.

Déployant ses formations auprès de 55 600 étudiants dont 4 500 doctorants et 10 200 étudiants étrangers, elle emploie 6 700 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et plus de 5 000 personnels, de bibliothèque, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Forte également de 137 unités de recherche, 31 unités de formation et de recherche, 40 départements de formation et 23 écoles doctorales, Sorbonne Université dispose d'un potentiel de premier plan, majoritairement situé dans le Quartier Latin, cœur historique de l'université et de la science à Paris. Elle étend aussi sa présence sur plus de vingt sites en Ile-de-France et en Régions.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public définissant les termes généraux de **l'achat de prestations de collecte, de transport, d'élimination des déchets chimiques, et des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et la fourniture de contenants pour Sorbonne Université.**

Les prestations et leurs spécifications techniques sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

1.1 : Allotissement

En application des dispositions de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, la présente consultation comprend cinq (5) lots :

Désignation des lots	Dénomination technique
Lot n°1	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour les sites franciliens de Sorbonne Université
Lot n°2	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer
Lot n°3	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer

Lot n°4	Collecte, transport, élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et fourniture de contenants neufs pour les sites franciliens de Sorbonne Université
Lot n°5	Collecte, transport, élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer

Chaque lot constitue un marché.

Chaque candidat peut soumissionner à un, plusieurs ou tous les lots.

Il doit faire une offre distincte pour chaque lot.

Chaque lot est analysé individuellement.

Chaque lot du marché sera attribué à un seul titulaire.

Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer plusieurs lots à un même opérateur économique.

Le nombre de lots attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Il est rappelé aux opérateurs économiques qu'ils ont la possibilité de présenter une offre en constituant un groupement momentané d'entreprises afin de répondre à l'ensemble des prestations du lot pour lequel ils souhaitent présenter une offre. A cet effet, la PLACE (plate-forme des achats de l'Etat) met à disposition des entreprises une bourse à la cotraitance présentée en annexe n° 2 au présent Règlement de la Consultation.

1.2 : Lieux d'exécution des prestations

L'exécution des prestations et la livraison des fournitures s'effectuent sur les sites suivants :

Lot	Niveau	Site	Adresse
1	NIF	Campus des Cordeliers	15 rue de l'école de médecine 75006 Paris
	FSI	Campus Pierre et Marie Curie	4 place Jussieu 75005 Paris
		Campus de Saint Cyr	2 place de la gare de ceinture 78210 Saint-Cyr-L'école
		Site Eau de Paris	33 avenue Jean Jaurès Placette Jean Jaurès 94200 Ivry-sur Seine
	FdS	Institut de la Vision	17 rue Moreau 75012 Paris

Lot	Niveau	Site	Adresse
		Campus de la Pitié Salpêtrière	91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris
		Campus St Antoine	27 rue de Chaligny 75012 Paris
		Institut de la longévité Charles Foix	7 avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine
2	FSI	Observatoire de Villefranche-sur-Mer	Port de la Darse 06230 Villefranche-sur-Mer
3	FSI	Observatoire de Banyuls-sur-Mer	1 avenue Pierre Fabre 66650 Banyuls-sur-Mer
4	NIF	Campus des Cordeliers	15 rue de l'école de médecine 75006 Paris
	FSI	Campus Pierre et Marie Curie	4 place Jussieu 75005 Paris
	FdS	Institut de la Vision	17 rue Moreau 75012 Paris
		Campus de la Pitié Salpêtrière	91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris
		Campus St Antoine	27 rue de Chaligny 75012 Paris
Institut de la longévité Charles Foix		7 avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine	
5	FSI	Observatoire de Banyuls-sur-Mer	1 avenue Pierre Fabre - 66650 Banyuls-sur-Mer

1.3 : Codes CPV associés

90524000-6	Services relatifs aux déchets médicaux
90524100-7	Services de collecte de déchets hospitaliers
90524200-8	Services d'élimination de déchets hospitaliers
90524300-9	Services d'enlèvement de déchets biologiques
90524400-0	Services de collecte, de transport et d'élimination de déchets hospitaliers
90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures
90510000-5	Élimination et traitement des ordures
90511000-2	Services de collecte des ordures
90520000-8	Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 : Etendue de la consultation

La présente consultation et le marché sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique.

La consultation est conduite sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions du Code de la commande publique.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation.

Le présent RC comporte deux annexes :

- L'annexe n° 1 relative à la dématérialisation et à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des achats de l'Etat, PLACE ;
- L'annexe n° 2 relative à la bourse à la cotraitance sur PLACE.

2.2 : Caractéristiques du marché public

2.2.1 : Nature et forme du marché public

Ce marché est un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2125-1, R2124-2, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent contrat est un marché public de service et de fourniture.

Ce marché est alloti. Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure du besoin. Ce marché est alloti. Chaque lot est mono-attributaire.

Il est conclu sans montant minimum et avec les montants maximum indiqués ci-dessous :

Désignation des lots	Dénomination technique	Montant maximum par an
Lot n° 1	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour les sites franciliens de Sorbonne Université.	225 000 € HT
Lot n° 2	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer.	7 500 € HT

Lot n° 3	Collecte, transport, élimination des déchets chimiques et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer.	10 000 € HT
Lot n° 4	Collecte, transport, élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et fourniture de contenants neufs pour les sites franciliens de Sorbonne Université.	150 000 € HT
Lot n° 5	Collecte, transport, élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) et fourniture de contenants neufs pour l'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer.	10 000 € HT

Le montant maximum du marché tous lots confondus sur la durée de 4 ans est de 1 610 000€HT

2.2.2 : Durée et reconduction du marché public :

Le présent marché prend effet à compter de sa notification.

La date prévisionnelle de début d'exécution des prestations est fixée au 1^{er} MARS 2025.

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de un (1) an, reconductible tacitement trois fois pour une durée d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse dépasser quatre (4) ans.

En application des dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique, le Titulaire ne peut refuser la reconduction.

2.3 : Offres variantes

Aucune variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur (ancienne prestation supplémentaire ou alternative éventuelle) n'est prévue pour ce marché.

Dans le cadre de la présente consultation, les offres variantes à l'offre de base à l'initiative des soumissionnaires sont autorisées.

La remise d'une variante est subordonnée à la remise d'une offre de base. Le nombre de variantes est limité à une (1) par candidat. Il est possible de proposer une variante organisationnelle sous condition du respect des prescriptions relatives à l'accessibilité et aux horaires d'intervention des prestataires, respect du code couleur pour les étiquettes tel que présenté dans le CCTP, et respect du conditionnement.

2.4 : Unité monétaire et droit applicable

L'euro est la monnaie de compte du marché. Les soumissionnaires présentent une offre établie en euros.

Le droit applicable est le droit français. Seuls les tribunaux français sont compétents pour connaître des litiges liés à la passation ou à l'exécution de la présente consultation et du marché public.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION (DC)

3.1 : Contenu du DC

Le DC est composé des documents suivants :

➤ A consulter :

- Le présent RC et ses annexes relatives, à la dématérialisation (annexe n°1) et à la bourse à la cotraitance (annexe n°2), commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots

➤ A renseigner :

- Le formulaire ATTR11 - acte d'engagement - et ses annexes, par lot :
 - Annexe financière (BPU) ;
 - Détail estimatif quantitatif - par lot
 - Annexe technique (le cadre de réponse technique (CRT) pour chaque lot) ;
- Un formulaire DC1 - lettre de candidature ;
- Un formulaire DC2 - déclaration du candidat par lot ;
- Le cas échéant, un formulaire DC4 - déclaration de sous-traitance par lot ;
- **Une attestation de visite par lot.**

Les candidats doivent présenter un dossier conforme au DC et dans les conditions prescrites au CCAP et au CCTP.

3.2 : Obtention du DC

Le DC est téléchargeable uniquement sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Référence de la consultation : SU-2024-DA-DASRI

Les candidats, qui le souhaitent, doivent s'inscrire préalablement sur le site www.marchespublics.gouv.fr, afin d'être destinataire des éventuels avertissements de modification de la consultation.

Les modalités d'inscription sont accessibles en page d'accueil, rubrique « S'identifier/S'inscrire ». Ils obtiennent ainsi un identifiant et un mot de passe leur permettant de télécharger les documents de la consultation. Le pouvoir adjudicateur déconseille fortement aux candidats de télécharger de façon anonyme le DC. En effet, le téléchargement anonyme ne permet pas d'être informé en cas de modification de la consultation.

Les conditions de la dématérialisation sont annexées au présent RC.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats doivent disposer des logiciels suivants : Win-zip, Word, Excel, Adobe Reader.

3.3 : Modification du DC

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **six (6) jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au DC. Tous les candidats en sont avisés via la plateforme PLACE et doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où la rédaction du DC présente des difficultés d'interprétation, une **demande écrite via PLACE**, www.marches-publics.gouv.fr doit parvenir à la direction des achats de Sorbonne Université **au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres**. La réponse donnée est portée à la connaissance de tous les candidats via PLACE au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats n'ont pas à apporter de modification au dossier de consultation.

ARTICLE 4 : ECHANGES ELECTRONIQUES

Sorbonne Université communique de manière électronique avec les candidats pendant toute la durée de la procédure, y compris pour l'envoi des courriers de rejet le cas échéant.

A cet effet, **les candidats doivent préciser lors de la remise de leur offre le nom d'un contact et une adresse électronique (email) accessible et consultable tout au long de la procédure**, que Sorbonne Université utilisera pour tout échange.

ARTICLE 5 : MODALITES DE REPONSES DES CANDIDATS

Les candidats doivent présenter un dossier conforme au DC et dans les conditions déterminées par les pièces du marché.

Les documents composant l'offre sont exclusivement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction le cas échéant.

5.1 : Présentation des opérateurs économiques

Les opérateurs économiques sont autorisés à présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises.

Il est interdit aux candidats de présenter pour chaque lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.1.1 : Cotraitance

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, l'un des membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En application des dispositions de l'article R2142-24 du Code de la commande publique, si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire du groupement devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Sans préjudice de l'article L2141-13 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou entreprises liées. Le pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé.

PLACE (plate-forme des achats de l'Etat) met à disposition des opérateurs économiques une bourse à la cotraitance qui est un outil gratuit de mise en relation pour faciliter la création de

RC : SU-2024-DA-DASRI

groupement momentané d'entreprises de compétences et/ou de moyens. Le mode d'emploi est disponible en annexe n° 2 du présent règlement de la consultation.

5.1.2 : Sous-traitance

Les opérateurs économiques peuvent sous-traiter une partie de leur prestation, sous réserve d'acceptation par le pouvoir adjudicateur.

En cas de sous-traitance déclarée au moment du dépôt de son offre, le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre, la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier l'exécution de certaines prestations. A cet effet, le soumissionnaire peut utiliser l'annexe à l'acte d'engagement relative à la présentation des sous-traitants (formulaire DC4), dans laquelle il indique conformément aux articles R2193-1, R2193-2 et R2193-9 du Code de la commande publique :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix.

L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le pouvoir adjudicateur.

Cette annexe est complétée par le candidat du marché public et son sous-traitant permettant de déterminer la(les) prestation(s) concernée(s) et le montant de ces prestations, accompagnée des pièces suivantes :

- Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise ;
- Le RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (si la prestation sous traitée est d'un montant égal ou supérieur à 600 € TTC) ;
- Les documents et renseignements relatifs à la candidature, demandés au titulaire (à l'exception du DC1).

5.2 : Contenu des plis

Les documents doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction.

5.2.1 : Documents relatifs à la candidature

Les candidats produisent par lot, à l'appui de leur candidature les documents suivants :

1. Le **formulaire DC1 - Lettre de candidature**, dûment renseigné dans toutes ses rubriques. Le formulaire indique également les nom, prénom, adresse postale, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail, SIRET et **numéro de TVA intracommunautaire** des candidats.

Il comporte une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Les candidats étrangers devront produire un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine. En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

2. Le **formulaire DC2 - Déclaration du candidat**, dûment renseigné dans toutes ses rubriques. Cette déclaration apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement.

Le formulaire DC2 permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques (dont l'indication du chiffre d'affaires HT sur trois ans) suffisantes pour l'exécution du marché public.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement doit remplir un formulaire DC2.

3. **Des références détaillées** de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
4. Des **attestations de bonne exécution** obtenues au cours des trois dernières années si les candidats en possèdent.
5. Une **note** reprenant les **moyens humains, techniques et matériels** dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations objet du marché.
6. Le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité** faisant l'objet du marché, portant sur les trois (3) derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité, dans la mesure où ces informations sont disponibles.

5.2.2 : DUME (document unique de marché européen)

Conformément aux dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, Sorbonne Université accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 5.2.1 du présent règlement de consultation.

L'acheteur précise que les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

5.2.3 : Documents relatifs à l'offre

Les soumissionnaires transmettent leur offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les soumissionnaires produisent obligatoirement un **dossier complet, pour chaque lot pour lequel ils souhaitent présenter une offre**, comprenant les pièces suivantes :

Pour chacun des lots auxquels ils soumissionnent :

- L'annexe financière (BPU) complétée (document contractuel)
- Le Détail quantitatif estimatif (DQE) complété (document non contractuel)
- Le cadre de réponses techniques complété ;
- Le mémoire technique, répondant au besoin exprimé dans le cahier des clauses techniques particulières, accompagné :
 - o **Obligatoirement :**
 - D'une autorisation préfectorale ou récépissé de déclaration pour le transport de déchets dangereux par route ;
 - D'une autorisation préfectorale ou récépissé de déclaration pour les opérations de négoce et courtage de déchets ;
 - Des autorisations de stockage et de traitement de déchets pour chaque site concerné ;
 - Des certificats de conformité des véhicules aux exigences de la réglementation ADR ;
 - Des fiches techniques de conditionnements ;

- Des certificats d'agrément par type d'emballage en cours de validité ;
 - De la liste et du descriptif des filières d'élimination (avec les coordonnées des centres de traitements) ;
 - D'une copie des diplômes du CIFMD pour le ou les conseiller à la sécurité
 - Les conducteurs des véhicules doivent détenir un certificat délivré par un organisme de formation agréé, attestant qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles ils doivent satisfaire lors du transport de marchandises dangereuses.
 - Le Plan de Continuité d'Activité (format libre)
- Le cas échéant :
- Des certifications ISO (14001 ; 9001).

Les candidats doivent rédiger un mémoire technique complet en adéquation avec les exigences techniques relatives, au code couleur, à l'étiquetage (y compris CMR) et aux contenants, demandés par le pouvoir adjudicateur.

L'absence de l'un de ces documents entraîne pour les candidats le rejet de leur offre.

5.2.4 : Documents relatifs à l'attribution

Les soumissionnaires qui le désirent peuvent joindre avec la remise de leur offre pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer :

1. L'**acte d'engagement** - formulaire ATTRI1 - daté et signé ;

Si l'opérateur économique se présente seul, le formulaire ATTRI1 doit être signé par le candidat individuel. En cas de groupement, il peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTRI1 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement. En toute hypothèse, un seul formulaire est fourni pour l'ensemble du groupement d'opérateurs économiques.

2. Le **CCAP et le CCTP** à accepter sans aucune modification, datés et signés ;
3. Le justificatif de son **inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait de K bis)** ou équivalent, datant de moins de trois mois. Les candidats étrangers devront produire un certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'état membre où ils sont établis ou à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance ;
4. Une **délégation de pouvoir et/ou de signature** ;
5. Un **RIB**. Les candidats étrangers devront communiquer un document de la banque indiquant le code IBAN et le code SWIFT ;
6. Une **copie du ou des jugements prononcés** si les candidats sont en redressement judiciaire ;
7. Une **déclaration sur l'honneur, signée, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner**, mentionné aux articles L. 2141-4 et L. 2341-3 du Code de la commande publique (= le DC1 signé) ;
8. Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du Code du travail et D. 243-15 du

Code de sécurité sociale). L'acheteur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ;

9. Les **attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites** ;
10. Une **attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »** en cours de validité ;
11. Le **numéro de TVA intracommunautaire**.

5.3: Remise des plis (candidature + offre) dématérialisés

En application des dispositions de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, les candidatures puis les offres, le cas échéant, sont **transmises exclusivement** de façon dématérialisée **via la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE)**.

Toute candidature ou offre, le cas échéant, remise sur support « papier » ou sur support physique électronique à l'exception de la copie de sauvegarde prévue à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique sera considérée comme irrégulière et traitée dans les conditions fixées aux articles R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : ce sont la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer des marges de manœuvre suffisante dans leur processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.

5.3.1 : modalités de remises plis dématérialisés

La remise des plis se fera exclusivement via PLACE :

- www.marches-publics.gouv.fr ;
- Référence de la consultation : SU-2024-DA-DASRI
- Selon les modalités décrites dans l'annexe 1 au présent RC « Conditions de la dématérialisation ».

La date limite de remise des plis est fixée au **29 NOVEMBRE 2024 à 12H00**. Au-delà de ce délai, la consultation sera clôturée automatiquement sur PLACE et aucun dépôt ne sera possible.

5.3.2 : Copie de sauvegarde

Les candidats qui effectuent en sus de la transmission dématérialisée et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (clé USB, CD-ROM ou équivalent) ou papier doivent faire parvenir cette copie de sauvegarde dans le délai prescrit pour la remise des plis.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible sans avoir besoin d'ouvrir l'enveloppe :

COPIE DE SAUVEGARDE

« NE PAS OUVRIR »

Sorbonne Université
Direction des achats - Service Achat Transversal
À l'attention de Mme Marie-Pierre RUETTE

ADRESSE POSTALE :

1, rue Victor Cousin | 75230 PARIS Cedex 5

Référence : SU-2024-DA-DASRI

**PRESTATIONS DE COLLECTE, DE TRANSPORT, D'ELIMINATION DES DECHETS
CHIMIQUES ET DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX ET
ASSIMILES (DASRI) ET FOURNITURE DE CONTENANTS POUR SORBONNE UNIVERSITE.**

Lot n°

« Raison sociale du candidat »

***Le cachet de la société doit être apposé sur l'enveloppe faisant clairement apparaître le nom
du candidat ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse email.***

La copie de sauvegarde doit être transmise par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou remise en main propre à la direction des achats de Sorbonne Université contre récépissé.

La réception des plis contenant la copie de sauvegarde est assurée à la direction des achats, située au 18, rue de la Sorbonne, Paris 5ème, 4ème étage, bureau 401, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant a été détecté par Sorbonne Université dans la candidature ou l'offre transmise par voie électronique ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à Sorbonne Université dans les délais de dépôt ou bien n'a pas pu être ouverte par Sorbonne Université, sous réserve dans les deux cas que la copie de sauvegarde soit parvenue à Sorbonne Université dans les délais prévus.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le Pouvoir Adjudicateur.

La copie de sauvegarde doit comporter l'ensemble des éléments de candidature et de l'offre des candidats

**Les candidats prendront leurs dispositions pour respecter ces conditions de remise.
Aucune candidature ou offre envoyée par email ne sera acceptée. Aucune copie de
sauvegarde envoyée à une adresse postale autre que celle indiquée ci-dessus ne sera
acceptée.**

ARTICLE 6 : ANALYSE DE LA CANDIDATURE ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 : Analyse de la candidature

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures en application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique.

En application de l'article R2144-3 du Code de la commande publique, cette analyse s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché.

Si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5.2.1 du présent RC sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander de produire ou de compléter lesdites pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours calendaires à compter de la demande écrite du pouvoir adjudicateur. **En cas de non production de ces documents**, la candidature ainsi que l'offre **sont rejetées** et le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des documents relatifs à la candidature, sera rejeté :

- Le candidat non recevable en application des articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique ;
- Le candidat n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés ;
- Le candidat dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes ou inacceptables par rapport à l'objet du marché.

Les critères sont les suivants :

- Capacités techniques et financières ;
- Situation juridique.

6.2 : Jugement des offres

6.2.1 : Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-7 du Code de la commande publique. Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la demande à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La non production de l'une des pièces demandées à l'article 5.2.3 du présent RC entraîne le rejet de l'offre.

6.2.2 : Critères de sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie sur la base des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Le candidat fournit un cadre de réponse technique dûment complété et signé, ainsi qu'un mémoire technique correspondant à chacun des lots qu'il souhaite se voir attribuer.

Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse	Pondération
---	-------------

Critère n°1 : Valeur technique de l'offre analysée au regard des éléments fournis dans le CRT et le mémoire technique	55%
<i>Sous-critère 1 : Organisation générale et management des prestations en adéquation avec les exigences techniques et administratives du marché</i>	35%
<i>Sous-critère 2 : Démarche qualité (pertinence du suivi, du délai d'exécution et du Plan de Continuité d'Activité)</i>	10%
<i>Sous-critère 3 : Pertinence des équipements, matériels et outils mis à disposition dans le cadre du marché (l'effectif mobilisé dans le cadre du marché, leur niveau de perfectionnement et leur performance qualité. <u>Fournir des fiches techniques et certifications à l'appui</u>)</i>	10%
Critère n° 2 : Prix des prestations	40%
<i>Le prix évalué sur le montant global de l'offre issu du DQE La note du critère prix est calculée de la manière suivante : [Montant TTC du candidat ayant présenté l'offre la moins élevée] / [Montant TTC du candidat analysé] X pondération du critère du prix.</i>	
Critère n° 3 : Démarche environnementale	5%
<i>Sous-critère 1 : La performance des équipements et produits utilisés dans le cadre du marché en matière de protection de l'environnement. <u>Fournir des fiches techniques et sécurités ainsi que les labels et certifications à l'appui</u></i>	2%
<i>Sous-critère 2 : Les systèmes de management environnemental mis en application dans le cadre de ce marché</i>	3%
TOTAL	100%

Il est porté à l'attention des candidats que dans le cadre de cette consultation, une note technique éliminatoire à 10/20 pour l'ensemble du critère 1 « valeur technique ». L'offre des candidats ayant obtenu une note technique inférieure ou égale à 10/20 pour le critère 1 sera éliminée et ne sera ainsi pas classée.

De plus, en cas d'égalité entre les 2 candidats les mieux-disants sur un lot ou si l'écart sur la notation globale est de moins d'un point, l'attributaire sera le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note au critère 1 « valeur technique ».

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité s'il n'a pas reçu d'offres qu'il juge appropriées.

Par ailleurs, Sorbonne Université se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment.

Cette décision n'ouvre droit à aucun dédommagement de la part de Sorbonne Université aux candidats et soumissionnaires ayant retiré le DC ou répondu à la consultation.

6.3 : Attribution du marché public

Conformément à l'article R2144-1 du Code, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public devra produire :

1. **L'acte d'engagement** - formulaire ATTRI1 - complété, daté et signé par une personne ayant pouvoir d'engager la société;

Si l'opérateur économique se présente seul, le formulaire ATTRI1 doit être signé par le candidat individuel. En cas de groupement, il peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTRI1 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement. En toute hypothèse, un seul formulaire est fourni pour l'ensemble du groupement d'opérateurs économiques.

2. Les **CCAP et CCTP** à accepter sans aucune modification, datés et signés ;
3. Le justificatif de son **inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait de K bis)** ou équivalent, datant de moins de trois mois. Les candidats étrangers devront produire un certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'état membre où ils sont établis ou à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance ;
4. Une **délégation de pouvoir et/ou de signature** ;
5. Un **RIB**. Les candidats étrangers devront communiquer un document de la banque indiquant le code IBAN et le code SWIFT ;
6. Une **copie du ou des jugements prononcés** si les candidats sont en redressement judiciaire ;
7. Une **déclaration sur l'honneur, signée, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner**, mentionné aux articles L. 2141-4 et L. 2341-3 du Code de la commande publique (= le DC1 signé) ;
8. Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du Code du travail et D. 243-15 du Code de sécurité sociale). L'acheteur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ;
9. Les **attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites** ;
10. Une **attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »** en cours de validité ;
11. Le cas échéant, un **certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (AGEFIPH)** ;
12. Le **numéro de TVA intracommunautaire**.

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les documents rédigés en langue étrangère, devront être accompagnés d'une traduction en français.

Ces documents, notamment l'acte d'engagement, le CCAP, le CCTP et le DC1, doivent être dûment datés

et signés par une personne habilitée à engager l'attributaire. Ils peuvent être fournis dès la remise des plis.

Si le candidat retenu est un groupement momentané d'opérateurs économiques, il convient de communiquer les documents et justificatifs énumérés ci-dessus pour chaque membre du groupement, à l'exception :

- de l'acte d'engagement (*le formulaire ATTR11 peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTR11 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.*). Un seul formulaire est fourni pour l'ensemble du groupement d'opérateurs économiques ;
- du CCAP et du CCTP qui seront transmis en un exemplaire, datés et signés par le mandataire du groupement.

En cas de sous-traitance déclarée, il convient de transmettre en plus de l'ensemble des documents énumérés ci-dessus (à l'exception de l'acte d'engagement, du CCAP et du CCTP), la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4).

En cas de non production de ces documents sous un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la demande écrite du pouvoir adjudicateur, **l'offre est rejetée** et le pouvoir adjudicateur présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Les soumissionnaires sont informés du rejet de leur offre dans les conditions des articles R2181-1 et R2181-3 du Code de la commande publique.

ARTICLE 7 : VISITE OBLIGATOIRE DES SITES

Afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre, **les candidats doivent obligatoirement visiter le Campus des Cordeliers, le Campus Pierre et Marie Curie, L'institut de la Vision, le Campus de la Pitié Salpêtrière, Campus Saint Antoine, Campus de Saint Cyr, L'Institut de la longévité, le Site des Eaux de Paris, Villefranche et Banyuls**, avant l'établissement de leur offre, pour les lots qu'ils souhaitent se voir attribuer.

Les visites se dérouleront obligatoirement du **04 au 20 novembre 2024**. Les chargés de visite désignés ci-après préciseront, à chaque candidat qui en fait la demande, la date précise et les horaires de visite. Le candidat confirmera ensuite sa participation par retour de mail et transmettra à cette occasion, toutes les informations nécessaires à la participation de ladite visite (nombre de participants, leurs nom et prénoms ainsi que leur qualité ou fonction au sein de l'entreprise).

Il est précisé que les visites peuvent être groupées.

Les candidats ne sauraient en aucun cas se prévaloir postérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante du lieu ou des équipements en place pour justifier l'impossibilité de respecter la totalité de leurs engagements ou pour justifier et obliger le pouvoir adjudicateur à supporter des charges financières qui n'auraient pas été prévues.

A l'issue de la visite obligatoire du ou des sites, les attestations de visite sont renseignées et signées par le candidat et le chargé de visite du site habilité par le pouvoir adjudicateur, mentionné ci-dessous.

Ces attestations sont remises avec l'offre des soumissionnaires. Il est rappelé aux candidats que leur offre sera rejetée en l'absence de cette pièce.

Pour organiser les visites, les candidats doivent prendre contact avec :

Lot	Niveau	Site	Adresse	Contact	Mail
1	NIF	Campus des Cordeliers	15 rue de l'école de médecine 75006 Paris	Marie DONATIEN	Marie.donatien@sorbonne-universite.fr
	FSI	Campus Pierre et Marie Curie	4 place Jussieu 75005 Paris	Sarah CHIMBAULT	Sarah.chimbault@sorbonne-universite.fr
		Campus de Saint Cyr	2 place de la gare de ceinture 78210 Saint-Cyr-L'école	Jean-Marie CITERNE	Jean-marie.citerne@sorbonne-universite.fr
		Site Eau de Paris	33 avenue Jean Jaurès Placette Jean Jaurès 94200 Ivry-sur-Seine	Mélanie LONGCHAMP	Mélanie.longchamp@sorbonne-universite.fr
	FdS	Institut de la Vision	17 rue Moreau 75012 Paris	Yvrick ZAGAR	Yvrick.zagar@inserm.fr
				Emeline NANDROT	Emeline.nandrot@inserm.fr
		Campus de la Pitié Salpêtrière	91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris	Eric NOE	Eric.noe@sorbonne-universite.fr
		Campus St Antoine	27 rue de Chaligny 75012 Paris	Bénédicte FRANCO	Benedicte.franco@sorbonne-universite.fr
		Institut de la longévité Charles Foix	7 avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine	Soizic JEZEQUEL	Soizic.jezequel@sorbonne-universite.fr
	2	FSI	Observatoire de Villefranche-sur-Mer	Port de la Darse 06230 Villefranche-sur-Mer	Corinne DESNOS
				Philippe DRU	Philippe.dru@imev-mer.fr
3	FSI	Observatoire de Banyuls-sur-Mer	1 avenue Pierre Fabre 66650 Banyuls-sur-Mer	Christophe SALMERON	Christophe.salmeron@obs-banyuls.fr
4	NIF	Campus des Cordeliers	15 rue de l'école de médecine	Marie DONATIEN	Marie.donatien@sorbonne-universite.fr

Lot	Niveau	Site	Adresse	Contact	Mail
			75006 Paris		
	FSI	Campus Pierre et Marie Curie	4 place Jussieu 75005 Paris	Sarah CHIMBAULT	Sarah.chimbault@sorbonne-universite.fr
	FdS	Institut de la Vision	17 rue Moreau 75012 Paris	Arthur Jean-Louis	Arthur.jean-louis@inserm.fr
Emeline NANDROT				Emeline.nandrot@inserm.fr	
Campus de la Pitié Salpêtrière		91 boulevard de l'hôpital 75013 Paris	Eric NOE	Eric.noe@sorbonne-universite.fr	
Campus St Antoine		27 rue de Chaligny 75012 Paris	Bénédicte FRANCO	Benedicte.franco@sorbonne-universite.fr	
		Institut de la longévité Charles Foix	7 avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine	Soizic JEZEQUEL	Soizic.jezequel@sorbonne-universite.fr
5	FSI	Observatoire de Banyuls-sur-Mer	1 avenue Pierre Fabre - 66650 Banyuls-sur-Mer	Christophe SALMERON	Christophe.salmeron@obs-banyuls.fr

ARTICLE 8 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

8.1 : Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

7, rue Jouy
75004 PARIS
Tel : 01 44 59 44 00
Fax : 01 44 59 46 46
Email : greffe.ta-paris@juradm.fr

8.2 : Organe charge des procédures de médiation

En application des articles R2197-1, R2197-16, D2197-15 et D2197-17 du Code de la commande publique :

COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris
5, rue Leblanc

8.3 : Délais d'introduction des recours

Le candidat peut exercer devant le tribunal administratif de Paris :

- Un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires et les actes détachables du contrat : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué, conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative (CJA) ;
- Un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément aux dispositions des articles L551-1 à L551-12 et R551-1 à R551-6 du CJA ;
- Un référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du CJA dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public ;
- Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (arrêt « Tarn-et-Garonne » - CE, 4 avril 2014, n° 358994).

8.4 : Service après duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des délais de recours

GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

7 rue Jouy
75004 PARIS
Tel : 01 44 59 44 00
Fax : 01 44 59 46 46
Email : greffe.ta-paris@juradm.fr